Conditions de participation au concours

En participant au concours, vous déclarez accepter les conditions de participation au concours. Vous confirmez en outre avoir pris connaissance des informations relatives à la protection des données.

Conditions de participation

La Geneve-Servette Hockey Club SA (ci-après : GSHC) est l'organisatrice du concours. Le concours est ouvert à toutes les personnes physiques domiciliées en Suisse ou au Liechtenstein (à l'exception des collaborateurs de la GSHC et de ses filiales). La participation est gratuite. Pour participer, il est requis de remplir intégralement un formulaire permettant l'inscription sur la plateforme du concours. Les gagnants sont désignés au hasard parmi toutes les personnes ayant participé dans les délais. Les gagnants seront informés par e-mail et/ou par téléphone dans les 48 heures suivant la fin du match. Une fois leurs coordonnées confirmées, les gagnants recevront leur prix par voie postale. S'il est impossible de contacter le gagnant dans un délai d'un mois, un autre gagnant sera désigné. Le concours ne fera l'objet d'aucune autre correspondance.

Les meilleurs joueurs du GSHC de la saison de hockey sur glace 2020/21 seront élus par les supporters. Lors de l'évaluation du meilleur joueur, des votes des fans ainsi que des votes des experts seront donnés. Les votes des fans seront pondérés à 50%, ceux des experts à 50% aussi. Les votes des experts pourront être divisés en un nombre quelconque de votes et pondérés jusqu'à 50% en total. Il est en outre possible de pronostiquer le résultat final de chaque match. Suite au vote pour le meilleur joueur, les votants ont la possibilité de participer à un concours. Un lot de deux billets VIP pour un match du choix du gagnant est tiré au sort parmi tous les participants. En raison de la pandémie de COVID-19, la condition préalable pour l'échange des billets VIP est l'ouverture des jeux au public.

Le prix suivant est en outre tiré au sort à la fin de la saison parmi tous les participants inscrits ayant pris part aux concours : Un maillot original de GSHC, que le gagnant pourra récupérer à une date à convenir et faire signer par toute l'équipe. Le gagnant pourra également se faire photographier avec les joueurs.

Le délai de participation au tirage au sort des billets VIP est le coup de sifflet final des matchs du GSHC durant la saison de hockey sur glace 2020/21.

Le délai de participation au tirage au sort du maillot original est la dernière journée de match (y compris playoffs éventuels) de la saison de hockey sur glace 2020/21.

Tout recours juridique est exclu et les prix ne seront pas versés en espèces. GSHC se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par les participants pour la remise des prix. GSHC ne peut être tenue responsable de la non attribution de prix pour des raisons indépendantes de sa volonté (notamment les cordonnées incomplètes ou erronées fournies par les gagnants), de la qualité de prestations de tiers ou de la non exécution de ces prestations (annulation du match, etc). Aucune prestation de remplacement ou indemnité ne sera fournie ou versée. Les participants consentent que GSHC et ses partenaires utilisent les données (personnelles) collectées dans le cadre de ce concours à des fins de marketing.

La forme masculine est utilisée pour alléger le texte mais comprend les genres féminin et masculin.

Informations légales

http://www.gshc.ch/fr/Billetterie/Points-de-vente/Conditions-generales.html

Protection des données

http://www.gshc.ch/fr/Billetterie/Points-de-vente/Conditions-generales/Protection-de-vos-donnees-personnelles.html

Déclaration de consentement

Les données personnelles fournies sont traitées de manière confidentielle et utilisées pour le tirage au sort des billets VIP et du maillot original. Les participants acceptent que les données fournies soient traitées à des fins de marketing par l'ensemble des sociétés de GSHC et ses partenaires.